

Sherbrooke Cours reconnus (sous conditions) :	UQAM Cours reconnus (sous conditions) :	UQAR Cours reconnus (sous conditions) :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ IFP-111 (3 crédits) – Phase 1 ▶ PPI-519 (3 crédits) – Phase 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FPT-2520 (3 crédits) – Phase 1 ▶ PRM-35xx (3 crédits) – Phase 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FEP-0006 (3 crédits) - Phase 1 et 2 OU ▶ FEP-40018 (3 crédits) - Phase 1 et 2
<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné).
<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP. 2. S'inscrire aux cours IFP-111 et PPI-519 sur l'espace Moodle de l'université dans la section CSSDM. 3. Réaliser et remettre tous les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. • Suite à l'approbation, le CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. <p>Particularité de l'entente : L'enseignant doit avoir réussi le IFP 107 à l'université pour être admissible à la reconnaissance de crédits du IFP-111.</p>	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP. 2. Réaliser et remettre tous les travaux : <ol style="list-style-type: none"> 1. Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. 2. Suite à l'approbation, le CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 3. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 4. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université. 	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP <i>(Les étudiants peuvent faire une démarche auprès du bureau modulaire d'enseignement professionnel afin de vérifier leur éligibilité à reconnaissance de crédits)</i> 2. Réaliser et remettre tous les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. • Suite à l'approbation, l'étudiant doit envoyer : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Demande de reconnaissance d'acquis</u> • <u>Le plan de la formation suivie</u> • <u>L'attestation de réussite signée par le responsable du programme au bureau modulaire d'enseignement professionnel.</u> <i>(Format électronique accepté)</i> • Une fois traitée par le bureau modulaire d'enseignement professionnel, la demande sera envoyée au bureau du registraire 3. Le bureau du registraire fera parvenir à l'étudiant un courriel de confirmation concernant la demande, les procédures à suivre et les coûts exigés par l'UQAR. <p>Particularité de l'entente : Reconnaissance maximale de 3 crédits accordée.</p>